Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260306-20260306URBA07-DE

VILLE DE SAINT RENAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 06 mars 2026

***

Extrait de délibération

Le vendredi 06 mars 2026 à 18 heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués le 27 février 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil municipal en mairie, 12 place Léon Cheminant, sous la présidence de Gilles Mounier, Maire de Saint Renan.

Étaient présents à l'appel nominal :
Gilles MOUNIER, Claudie ARZUR, Jean-Louis COLLOC, Françoise HAOULATI-KÉRÉBEL, Fabienne DUSSORT, Gaël LARS, Suzanne NOLL, Denis BRIANT, Valérie HERBERT, Albert LE CORRE, Claire TALARMAIN, Cathy BERGEAULT, Freddy HALL, Marie-Christine LALOUER, Geneviève DROGOU, Caroline SOLLIEC, Arnaud GUÉNA, Julien KERBELLEC, Sébastien DÉNIEL, Nicolas URRUTIA.

Étaient représentés :
Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,
Patrice HÉLARY a donné pouvoir à Gaël LARS,
Emmanuelle PETISCA a donné pouvoir à Julien KERBELLEC,
Dominique COLIN a donné pouvoir à Albert LE CORRE.

Etaient absents :
Armelle JAOUEN, Xavier COZIEN, Yannig ROUAT, Alexandre PRUVOST, Virginie LE RAY et Colette DAVIES.

A été désigné(e) secrétaire de séance :
Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités, Denis BRIANT à l'unanimité.

***

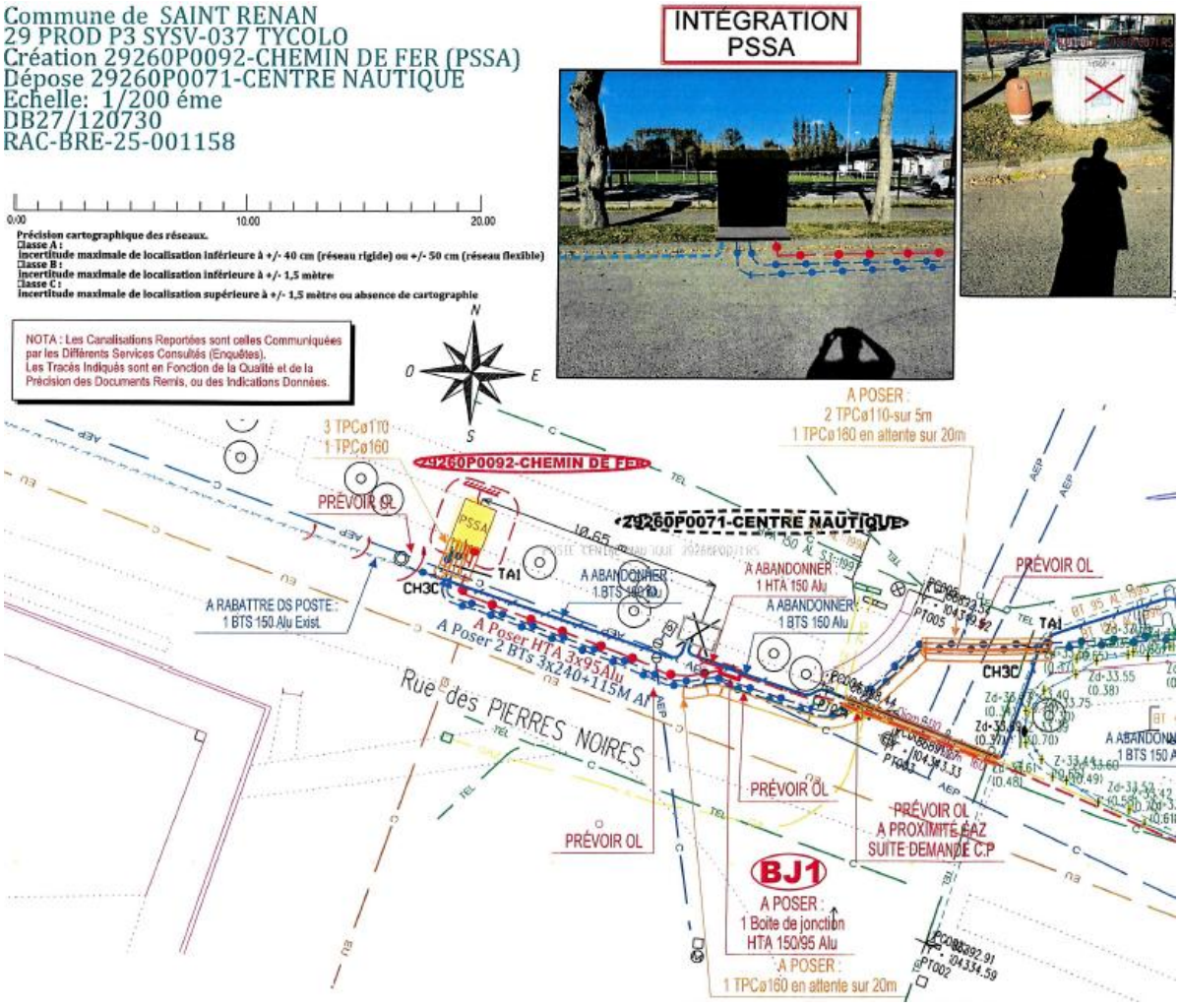
DELIBERATION N°CM-20260306-URBA-07-AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN ACTE NOTARIE RELATIF A L'IMPLANTATION D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DE LA SOCIETE ENGIE

Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 20
Absent(e)s représenté(e)s : 03
Absent(e)s non représenté(e)s : 06
Ne prenant pas part au vote : 00
Votants : 23

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260306-20260306URBA07-DE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal :

En décembre 2025, une convention sous seing privé a été conclue entre la commune de Saint Renan et ENEDIS pour l'implantation d'une installation électrique sur la parcelle cadastrée section CC n°18 et figurant sur le plan ci-dessous.



Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant la demande de la société ENEDIS de régulariser la convention sous seing privé par un acte authentique,

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-212902605-20260306-20260306URBA07-DE

- de l'autoriser à signer l'acte authentique au nom et pour le compte de la commune de Saint Renan,

- de l'autoriser à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ***Cette délibération est adoptée à l'unanimité du Conseil municipal.***

FAIT et DELIBERE EN MAIRIE à SAINT RENAN,
le 06 mars 2026

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

MAIRIE DE SAINT-RENAN
29290

Gilles MOUNIER

Date de publication
certifiée exécutoire